



---

## REGLEMENT INTERIEUR

---

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer sur la tyrolienne du Smash Perrier® constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives.

1/ Être en bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, ne pas être enceinte.

Ne rien avoir consommé qui puisse altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament, etc.)  
Être en bonne forme psychique (pour éviter les paniques) et non sujet au vertige (le départ se situe à 122 mètres au-dessus du sol).

2/ Suivre la formation préalable (briefing) qui vous sera dispensée (en matière notamment de conditions d'utilisation des installations et des techniques d'évolution) et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront données.

3/ Utiliser scrupuleusement les équipements de protection individuelle qui vous seront confiés.

4/ Ne pas hésiter à prendre conseil, à soumettre toute difficulté ou encore à demander l'intervention de nos équipes à tout moment.

Les équipes organisatrices se réservent le droit de :

- Fermer le parcours tyrolienne en cas de mauvaises conditions météo : les vols annulés ne seront pas reportés
- Fermer le parcours tyrolienne en cas d'incidents : les vols annulés ne seront pas reportés
- Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou ne tiendrait pas compte de leurs observations (exemple : non-respect des consignes de sécurité; dissimulation d'un objet pouvant tomber)
- Refuser l'accès au parcours tyrolienne à toute personne qu'elles estimeraient ne pas répondre aux impératifs physiques et psychiques nécessaires.

## **DESCRIPTION DE L'ACTIVITE**

L'activité proposée est un parcours de tyrolienne.

C'est une pratique encadrée, qui implique le strict respect d'un certain nombre de consignes de sécurité.

Cette activité se pratique sans enseignement de technique sportive.

## **CONSIGNES DE SECURITE**

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, lors de la formation préalable et par le personnel de surveillance et d'encadrement durant toute l'activité et pendant toute la durée de présence sur le site :

- Le briefing est obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué des tyroliennes.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptée à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent en hauteur.
- Il est interdit de stationner ou circuler sous les activités et les plates-formes.
- Il est strictement interdit de fumer.

## **LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION**

L'accès aux parcours est limité personnes majeures mesurant 1m40 et plus et pesant moins de 100 kilos (poids équipement compris).

## **REGLEMENT INTERIEUR ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES**

- Toute personne présente sur le parcours déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.
- La participation est réservée à des personnes majeures en bonne forme physique et psychique.
- Les groupes évoluent sous la responsabilité de l'organisateur.

## IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel de la société PRISME, qui encadre la tyrolienne, est identifiable par des vêtements au logo de couleur bleue. Le personnel d'encadrement de l'activité sont des Opérateurs de Parcours Acrobatique en Hauteur.

Ils ont notamment pour fonctions de :

- Évaluer l'aptitude des participants avant l'accès à l'activité
- Apporter les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel et des ateliers pour les pratiquants lors de la formation préalable
- Vérifier le bon équipement des pratiquants
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Porter assistance et évacuer un participant